

# Descriptif et compétences spécifiques pour « Modes de gestion »

## Descriptif de la formation

### Objectifs

A la fin du cours de «Modes de gestion», l'apprenant sera capable d'(e) :

- définir et illustrer les concepts d'intérêt communal et provincial, ainsi que leurs domaines de mise en œuvre ;
- citer les différents modes de gestion, impliquant un ou plusieurs pouvoirs locaux et provinciaux ;
- établir la comparaison entre chacun de ces modes de gestion en décrivant notamment leurs caractéristiques principales;
- choisir et justifier le(s) mode(s) de gestion le(s) plus appropriés aux situations proposées dans le cadre du cours.

Volume horaire : 15 h (examen compris).

Public : des agents inscrits à une formation RGB (principalement des agents inscrits au Module 2 de sciences administratives).

Lieu(x) de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz, Marcinelle

Horaire : en soirée (17h30 -20h).

## Compétences spécifiques pour les formations RGB

### • **Respecter les objectifs des formations**

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

### • **Utiliser et mettre en application les fiches descriptives**

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

## **Compétences spécifiques pour la formation « Modes de gestion »**

Les formateurs disposeront de connaissances en matière de modes de gestion impliquant des pouvoirs locaux et provinciaux.

Une majorité de participants n'ont aucune connaissance en la matière. Il est important d'expliquer le sens de cette formation et de créer des attentes par rapport au contenu du cours.

Ce cours doit être illustré en donnant ou en sollicitant des exemples de la part des apprenants.

Les objectifs 3 et 4 nécessitent de réaliser des exercices en sous-groupes et requièrent donc de la part des formateurs de pouvoir encadrer ce type de pratiques pédagogiques.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
vanessa.iserbyt@hainaut.be